

---

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC  
REGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES  
(RSEQ-QCA)**

Mise à jour  
2018/04/09

**CHAMPIONNAT**

**RÈGLEMENTS  
SPÉCIFIQUES**

---

## **ATHLÉTISME PRIMAIRE**

### 1. **RÈGLEMENTS**

Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération d'athlétisme du Québec, sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et la réglementation générale du RSEQ-QCA.

### 2. **CATÉGORIES**

<b>Catégories championnat régional</b>	
<b>1<sup>er</sup> octobre 2005 – 30 septembre 2006</b>	<b>6<sup>e</sup> ANNÉE</b>
<b>1<sup>er</sup> octobre 2006 – 30 septembre 2007</b>	<b>5<sup>e</sup> ANNÉE</b>
<b>1<sup>er</sup> octobre 2007 – 30 septembre 2008</b>	<b>4<sup>e</sup> ANNÉE</b>

### 3. **SURCLASSEMENT**

Les seuls surclassements permis sont ceux d'élèves de 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année.  
Aucun élève de 3<sup>e</sup> année ne peut prendre part aux compétitions.

### 4. **INSCRIPTIONS**

4.1 Chaque école peut inscrire un nombre illimité de participants.

La date limite d'inscription est le 18 mai 2018 à 16h00.

Chaque participant doit **obligatoirement prendre part à 4 épreuves** (voir 6.2)

Pour être admissible à la compétition par équipe, une école doit avoir un minimum de 4 participants dans une catégorie.

**Il est possible d'inscrire des participants sans prendre part à la compétition par équipe.**

#### 4.2 Vérification des inscriptions

Advenant une erreur dans les inscriptions (catégorie ou choix des épreuves incorrect), les organisateurs prendront contact par courriel avec le responsable de l'équipe. Si aucun suivi n'est fait par ce dernier dans les 48 heures, les organisateurs feront les modifications nécessaires.

Un courriel de confirmation vous sera envoyé le mardi précédant la compétition.

#### 4.3 Substitutions et modifications

Les substitutions/**modifications** doivent être données au plus tard le mercredi avant-midi précédant la compétition en utilisant le formulaire général.

4.4 Chaque école doit désigner un responsable de délégation, âgé de plus de 18 ans, comme porte-parole.

4.5 Chaque école pourrait être amenée à fournir des bénévoles qui agiront à titre d'officiels-mineurs pendant la compétition. Le nombre de bénévoles à fournir est établi selon le nombre d'**athlètes** inscrits.

- 12 à 24 athlètes : 1 bénévole
- 25 athlètes et plus : 2 bénévoles

### 5. **INFORMATIONS TECHNIQUES**

#### 5.1 Récupération de la documentation

Dès leur arrivée, **et au plus tard à 8h45**, les responsables de délégation peuvent passer au secrétariat retirer la documentation pour leur école (dossards, horaire définitif).

#### 5.2 Réunion des responsables de délégation

Il n'y aura pas de réunion spécifique des responsables de délégation, mais une réunion générale s'adressant à la fois aux responsables de délégation, à tous les accompagnateurs et aux athlètes.

#### 5.3 Accès au secrétariat

L'accès au secrétariat est strictement réservé aux personnes mandatées à cette fin. Les responsables de délégation (un par école) et officiels pourront s'adresser au secrétariat de piste pour recevoir l'information.

#### 5.4 Sanctions

Tout athlète, entraîneur adjoint ou responsable de délégation, qui nuit d'une façon quelconque au travail des officiels ou au déroulement d'une épreuve, entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'athlète et/ou sa délégation.

### 6. **FORMULE DE COMPÉTITION**

#### 6.1 Épreuves

Les épreuves offertes sont :

- 50 m
- 100 m
- 600 m
- 1000 m
- Saut en longueur\*
- Saut en hauteur
- Lancer du poids\*\*
- Lancer du javelot\*\*\*

\* Longueur zone pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année, traditionnel pour les 6<sup>e</sup> année

\*\* 2 kg pour 4<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> année et 6<sup>e</sup> année féminin, 3 kg pour 6<sup>e</sup> année masculin

\*\*\* 400 g pour 4<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> année et 6<sup>e</sup> année féminin, 500 g pour 6<sup>e</sup> année masculin

6.2 Tous les participants doivent obligatoirement faire 4 épreuves :

Un sprint (50 m ou 100 m), un demi-fond (600 m ou 1000 m), un saut (longueur ou hauteur), un lancer (poids ou javelot).

6.3 Dans une école, pour chaque catégorie, les participants doivent être répartis également dans chaque groupe d'épreuves (ex. 2 au 50m et 2 au 100m, ou 4 au poids et 3 au javelot).

#### 6.4 Pointage

Le pointage d'une équipe est calculé selon les performances des deux meilleurs participants de cette équipe pour chacune de ces épreuves (voir table de pointage en annexe A).

#### 6.5 Mérites

Des médailles or, argent et bronze sont remises pour chaque épreuve individuelle.

Une bannière de champion est remise à l'équipe ayant cumulé le plus haut pointage dans chaque catégorie.

#### 6.6 Bris d'égalité

En cas d'égalité entre deux équipes pour la première place, des points seront attribués selon les positions obtenues par chaque participant pointant pour l'équipe (1 point au 1er, 2 points au 2e, etc.).